

Table ronde ADS du 15 janvier 2010

Déclaration du SNABF-Solidaires

Le SNABF-Solidaires reste particulièrement attentif à la situation des ADS travaillant en succursales de rattachement. Nous revendiquons des améliorations importantes concernant la pénibilité de leur travail (horaires 24/24h, 7/7j, stress, repos hebdomadaire non-consécutif, technicité de gestion du poste), ainsi qu'une revalorisation sensible de leurs rémunérations et contreparties.

Le SNABF Solidaires réitère sa demande d'ouverture de négociations sur toutes les questions du dossier ADS :

- Il n'est plus nécessaire de rappeler l'interdépendance entre le domaine 2 et le métier sécurité des ADS. Nous devons donc être particulièrement attentifs à tous les projets qui touchent la filière fiduciaire et le réseau des caisses. Le projet de restructuration majeure en cours d'étude risque fort d'impacter un nombre important de caisses, avec de lourdes conséquences pour les ADS (plan social, mutation...)
Le SNABF Solidaires **s'opposera aux conséquences néfastes de ce projet**, notamment pour la catégorie ADS-ADE.
- Actuellement, à l'instar du personnel statutaire, la pyramide des âges de la catégorie ADS-ADE est véritablement catastrophique. Cette gestion RH de la catégorie va amener à une situation ingérable à partir de 2013. Les départs massifs qui vont intervenir à ce moment là, **nécessiteront un nombre d'embauches important.**
- Le nouveau protocole d'accès à la promotion interne des ADS-ADE va intervenir au premier semestre 2010. Il permettra l'accès aux catégories Opérateur sur Monnaie Fiduciaire et Secrétaire Comptable. Les modalités de mise en œuvre ne sont pas satisfaisantes car, pour une majorité d'agents ayant une ancienneté importante dans l'entreprise, la procédure d'appel d'offre nationale implique une mobilité quasiment obligatoire sur l'Île de France ou les services centraux. Cela est difficilement acceptable pour des agents installés depuis longtemps dans leur région car elle entraîne des problématiques majeures sur le plan familial et financier.
Le SNABF demande, dans le cadre de la promotion interne, **l'accès, prioritairement, aux appels d'offres régionaux.**
- En raison de conditions de travail difficiles (horaires décalés et postes sanctuarisés), un nombre de plus en plus important de nos collègues ADS développent des pathologies liées à leur fonction. Le vieillissement de cette population ne fait qu'aggraver cette situation. Les causes de ces pathologies sont en partie connues (rythmes biologiques perturbés), mais nombre de nos collègues s'inquiètent ces dernières années des risques potentiels relatifs aux champs électromagnétiques générés par le surnombre d'équipements de sécurité dans un espace restreint.
Face à cette situation, le SNABF-Solidaires souhaite qu'une **étude sur ce risque potentiel de santé au travail, soit engagée** par la Banque en y associant les CHSCT.
- Dans le cadre national relatif à la reconnaissance de la pénibilité au travail, le Bureau catégoriel ADS SNABF-Solidaires demande l'ouverture d'une négociation afin de définir les mesures destinées à améliorer les conditions de travail et qui devraient, entre autre, permettre à nos collègues un **départ en retraite anticipé à 55 ans** ainsi que d'autres mesures à définir (Congé spécial de fin de carrière, etc...). Tous ces points d'importance doivent amener à redéfinir de nouvelles priorités, particulièrement dans le cadre de la pénibilité au travail, **avec pour objectif ultime, l'intégration au statut du Personnel de la Banque de France.**